

C'est certainement l'une des résolutions fortes prise au cours de l'assemblée générale qui a eu lieu samedi dernier au palais des sports de Yaoundé.

Les clubs amateurs (environ 350) se sont donc donné rendez-vous au palais polyvalent des sports de Yaoundé dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Association des clubs de football amateurs du Cameroun (Acfac).

Cette réunion « décisive » qui a duré six heures d'horloge a été sanctionnée par quatre résolutions. Comme quatrième résolution, Un mandat a été donné au bureau exécutif de constituer un cabinet d'avocat à l'effet d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tous ceux qui ont violé les textes et les règlements de la Fécafoot.

Il s'agit ici de porter plainte contre l'exécutif qui a séjourné de façon illégale à la tête de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) dirigé par Tombi A Roko Sidiki pendant 23 mois.

En rappel, le tribunal Arbitral du Sport (TAS) dans le jugement de la chambre de conciliation et d'arbitrage du comité olympique et sportif du Cameroun, avait annulé la procédure électorale ayant mené à l'élection en 2015 de l'exécutif de la FECAFOOT conduite par Tombi A Roko.